

**SMICTOM LOT GARONNE BAISE****Comité Syndical du 30 juillet 2020****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt, le jeudi trente juillet à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à Buzet sur Baïse, à la salle Polyvalente, rue du ruisseau de la Paix, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 24/07/2020.

|   |
|---|
| Nombre de délégués syndicaux<br>en exercice: 24 délégués<br>n° ordre 2020-21<br>Présents : 23      votants : 24 |
|---|

**Étaient présents : 23 délégués**

*Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas* : Madame Viviane BERNEDE (suppléante de Monsieur Jean-Pierre GENTILLET), Messieurs Alain PALADIN, Georges LEBON, Patrick JEANNEY, François COLLADO, Christian GIRARDI, Christian LAFOUGERE, Michel MASSET, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGIERI, Jean-Marc LLORCA (**12 présents**)

*Albret Communauté* : Mesdames Paulette LABORDE, Valérie TONIN, Evelyne CASEROTTO, Laurence BENLLOCH (suppléante d'Isabelle SALIS), Messieurs Joël CHRETIEN, Frédéric SANCHEZ, Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Jean-Louis MOLINIE, Christophe BESSIERES, Didier SOUBIRON (**11 présents**)

**Assistaient également à la séance en qualité de suppléants sans voix délibérative :**

*Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas* : Messieurs Alain MOULUCOU, Olivier REYNES

*Albret Communauté* : Madame Michèle AUTIPOUT, Messieurs Francis MALISANI, Pascal LEGENDRE, Joël AREVALILLO, Dominique HANROT)

**Pouvoirs de vote : (1 pouvoir)**

*Albret Communauté* : (1 pouvoir)

Monsieur Robert LINOSSIER à Monsieur Alain LORENZELLI (suppléant indisponible).

**Assistaient également à la séance :**

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique

Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Administratif

Madame Olivia MOREAU : Chargée de mission affaires juridiques et générales

Madame Laurence SANS : Secrétaire de direction

**N° ordre : 2020-21 Installation des membres du comité syndical et élection du Président****1. Installation des membres du comité syndical***Vu les statuts du SMICTOM LGB ;**Vu le code général des collectivités territoriales**Vu la délibération de la communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas n°55-2020 du 23/07/2020 portant désignation des délégués auprès du SMICTOM LGB ;**Vu la délibération d'Albret Communauté n° DE-090-2020 du 16/07/2020 portant désignation des délégués auprès du SMICTOM LGB ;*

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI, Président sortant, qui, après l'appel nominal des délégués de chaque communauté adhérente, a déclaré installer ces derniers dans leur fonction au sein du SMICTOM LGB.

**Albret Communauté**

| <b>Titulaire</b>     | <b>Suppléant</b>   |
|----------------------|--------------------|
| Paulette LABORDE     | Francis MALISANI   |
| Valérie TONIN        | Jean-Paul LABAT    |
| Joël CHRETIEN        | Pierre JELIAZOVSKI |
| Robert LINOSSIER     | Jacques LAMBERT    |
| Frédéric SANCHEZ     | Michèle AUTIPOUT   |
| Evelyne CASEROTTO    | Pascal LEGENDRE    |
| Henri de COLOMBEL    | Lionel LABARTHE    |
| Alain LORENZELLI     | Alain POLO         |
| Jean-Louis MOLINIE   | Dominique BOTTEON  |
| Christophe BESSIERES | Joël AREVALILLO    |
| Isabelle SALIS       | Laurence BENLLOCH  |
| Didier SOUBIRON      | Dominique HANROT   |

**Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas**

| <b>Titulaire</b>      | <b>Suppléant</b>       |
|-----------------------|------------------------|
| Jean-Pierre GENTILLET | Viviane BERNEDE        |
| Alain PALADIN         | Alain MOULUCOU         |
| Georges LEBON         | Olivier REYNES         |
| Patrick JEANNEY       | Fabienne ADAMSON       |
| François COLLADO      | Bernard LAMBERT        |
| Christian GIRARDI     | Christophe MELON       |
| Christian LAFOUGERE   | Alain MAILLE           |
| Michel MASSET         | Patrick YON            |
| Daniel TEULET         | Nathalie BUGER         |
| Philippe LAGARDE      | Jean-Pierre DESPERIERE |
| Aldo RUGGERI          | Jean-Marie BOE         |
| Jean-Marc LLORCA      | Jean-Jacques BEAUCE    |

Monsieur le Président déclare le comité syndical installé et invite les délégués à procéder à l'élection du Président.

## 2 Election du Président

### 2.1 Présidence de l'assemblée

M. Alain LORENZELLI remet la présidence de la séance à M. Christian LAFOUGERE doyen d'âge des membres présents, jusqu'à l'élection du Président.

Monsieur Jean-Louis MOLINIE est désigné secrétaire de séance.

Il est rappelé qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Il est précisé que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Il est rappelé que le vote peut être effectué à main levée si les membres du comité syndical le décident à l'unanimité.

### 2.2 Constitution du bureau de vote

Le comité syndical désigne deux assesseurs au moins comme suit pour les élections à venir :

Monsieur Aldo RUGGERI

Monsieur Christophe BESSIERES

### 2.3 Déroulement du scrutin

Le doyen d'âge vérifie que le quorum est atteint et questionne l'assemblée concernant les candidatures puis invite les membres à procéder à l'élection.

Chaque membre du comité, à l'appel de son nom, dépose lui-même dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote sur le support fourni par le syndicat.

Le nombre de délégués qui ne souhaitent pas prendre part au vote, à l'appel de leur nom, est enregistré. Après le vote du dernier membre du comité syndical, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins déclarés nuls par le bureau sont annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

#### 2.4 Election

Un seul candidat déclaré,

Appel à candidature : Monsieur Alain LORENZELLI

Résultat 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de délégués présents : 23
- Nombre de pouvoirs : 1
- Nombre de votants : 24
- Nombre de bulletins dans l'urne : 24
- Nombre de bulletins « blancs » : 2
- Nombre de bulletin « nul » : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

Nombre de voix en faveur de Monsieur Alain LORENZELLI : 21

#### 2.5 Proclamation de l'élection du Président

Monsieur Alain LORENZELLI est déclaré Président et immédiatement installé.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Le Président  
Alain LORENZELLI

Publication/Affichage : 05/08/2020